

contrôle et à mesure qu'ils se rédigent; la suggestion d'un pareil arrangement a été faite à plusieurs reprises par les deux Surintendants; mais il paraît que le contrat qui est fait avec les imprimeurs du Parlement ne permet point que l'ordre de choses actuel soit changé.

Décision Judiciaire.

Dans une poursuite intentée par les commissaires d'école de Repentigny contre un des contribuables de cette municipalité, l'Hon. Juge Laberge a décidé que le statut 27 Victoria, chapitre 11, qui donne aux commissaires d'école les pouvoirs conférés aux conseils municipaux pour le recouvrement sommaire des cotisations, n'empêchait point de poursuivre comme ci-devant, si on le jugeait préférable. En un mot, le statut de 1863 n'abroge aucun des pouvoirs préexistants, mais en confère seulement de nouveaux.

Rapport sur l'Instruction publique pour 1863.

{ BUREAU DE L'ÉDUCATION,
Montreal, ce 15 mai, 1861.

Hon. Secrétaire Provincial,
Québec.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur l'état de l'Instruction publique dans le Bas-Canada, pour l'année 1863.

Le comité de l'Assemblée législative chargé de diriger l'impression des documents publiés, ayant décidé de ne publier les

tableaux statistiques au long et les extraits des rapports des Inspecteurs que tous les trois ans, et cette publication ayant eu lieu, il y a deux ans, je ne vous transmets que le résumé des statistiques et quelques autres documents, qui font exception à la règle établie par le comité.

Je ne répéterai point les observations que j'ai faites dans tous mes rapports précédents sur l'insuffisance des sommes affectées à plusieurs branches du service de l'Instruction publique, et je me contenterai de renvoyer au dernier, notamment en ce qui concerne la demande que j'ai faite à plusieurs reprises d'une augmentation de la subvention de la Caisse d'Économie des instituteurs: cette demande s'y trouve motivée très-au long. Le petit tableau des affaires de cette institution, donné l'année dernière, se complète comme suit pour l'année courante et confirme les observations déjà soumises:

Années.	Nombre d'instituteurs qui se sont inscrits chaque année.	Nombre de pensions traitées chaque année.	Taux de la pension pour chaque année d'enseignement.	Total des pensions payées.
1857...	150	63	\$ cts. 4 00.	\$ cts. 286 90
1858...	74	91	4 00	2211 74
1859...	18	128	4 00	3115 36
1860...	9	130	3 00	2821 57
1861...	9	160	3 00	3603 58
1862...	10	161	1 75	2522 09
1863...	13	171	2 25	3237 00

La somme totale du progrès de l'Instruction publique, dans les dix dernières années, se répartit comme suit:

TABLEAU du progrès de l'Instruction publique dans le Bas-Canada, depuis 1853.

	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.	Augmentation sur 1853.	Augmentation sur 1856.	Augmentation sur 1862.
Institutions.....	2352	2795	2868	2919	2916	2985	3199	3264	3345	3501	3552	1200	567	51
Elèves.....	108281	119733	127058	143141	148798	156872	168148	172155	180815	188635	193131	81817	36259	4496
Contributions.....	165848	238032	249136	406764	424208	459396	498436	503859	526219	542728	564810	398962	105414	22082

L'augmentation du nombre des élèves de l'année dernière est moindre que celle des deux années précédentes et n'est guère plus considérable que celle de 1860. L'augmentation annuelle a toujours été, du reste, sujette à des fluctuations auxquelles on ne saurait assigner de cause; excepté, peut-être, les maladies qui sévissent quelquefois sur les enfants en âge de fréquenter les écoles, telles que la scarlatine et la petite vérole. La sévérité que le Département a dû montrer à l'égard des diplômes, a aussi empêché l'ouverture de plusieurs nouvelles écoles, et en a même fait fermer quelques-unes; mais il paraît évident que la réforme commencée sous ce rapport devait être poursuivie avec vigueur, au risque même de présenter des résultats numériques moins satisfaisants.

Quelques districts d'inspection ont subi une diminution: ce sont ceux de M. Crépault, inspecteur des comtés de Bellechasse, Montmagny et Pilet; de M. Maurault, inspecteur des comtés d'Yamaska et Nicolet, et de M. Béland, inspecteur des comtés de la Beauve et de Lotbinière; dans ce dernier district, la diminution n'est pas moins de 699. Le district voisin, celui de M. Juneau, qui comprend les comtés de Lévis et Dorchester, ne présente aucune augmentation. L'augmentation numérique la plus considérable, est celle du district de M. Valade, comprenant les écoles

catholiques de la cité de Montréal et celles des comtés de Jacques-Cartier, Hochelaga, Vaudreuil et Soulanges. Ce chiffre, qui était de 17,431 l'année dernière, est, cette année, de 18,498. La plus forte partie de cette augmentation a eu lieu dans les écoles sous contrôle, le chiffre représentant les élèves des écoles indépendantes n'ayant augmenté que de 111.

L'augmentation proportionnelle la plus considérable qui ait eu lieu est celle du district d'inspection de M. Martin, qui comprend le comté de Chicoutimi: elle est de 1024 à 1573, c'est-à-dire un peu plus de cinquante pour cent. Vient ensuite celle du district de M. Boivin, qui comprend les comtés de Charlevoix et Saguenay: elle est de 2013 à 2495, c'est-à-dire de près de vingt-cinq pour cent.

Si l'on ajoute au nombre total des enfants fréquentant les écoles primaires, (lesquels sont presque sans exception au-dessous de 16 ans) celui des élèves au-dessous de cet âge qui fréquentent les autres institutions, on aura un total de 184,661. Le chiffre des personnes de cinq à quinze ans, d'après le recensement de 1861, est de 259,429; en ajoutant 15,000 pour les personnes de 15 ans et pour l'augmentation survenue de 1861 à 1863, on aurait 304,429. La proportion du nombre d'enfants de 5 à 16 ans fréquentant les